



## Procès-verbal Réunion du Conseil municipal du 21.11.2023

Le 21 novembre 2023 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Malans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, et sous la présidence de Monsieur Mickaël NICOLET, Maire, pour la session ordinaire du mois de novembre 2023.

**Étaient présents** : Madame GARNIER-LIBOZ Agnès ; Madame GUINCHARD Aurélie ; Monsieur CHILLARON-PEREZ Manuel ; Monsieur MEMBRE Maurice ; Monsieur LONCHAMPT Anthony ; Monsieur NICOLET Jérémy ; Monsieur NICOLET Mickaël.

**Étaient excusés** : Monsieur GUINCHARD Florian

**Étaient absents** : -

Il a été procédé, conformément à l'article « L2121-15 du code général des collectivités territoriales », à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil Madame GARNIER-LIBOZ Agnès, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

### Ordre du jour

- **Approbation PV du 17.10.2023**
- **Décision modificative**
- **Cartes avantages jeunes**
- **Proposition achat parcelles forestières**
- **Piste forestière parcelle 21**
- **Proposition aménagement cimetière**
- **Départ locataire F3 rue des vignes**
  
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

---

M. le Maire précise que le point 4 « achat de parcelles forestières » sera reporté à un prochain conseil, faute d'éléments suffisants.

### Approbation du Procès-Verbal du 17.10.2023

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des présents l'ensemble du contenu de ce Procès-Verbal.

### Délibération 2023-30 : Décision modificative.

M. le Maire expose,

Afin de prévoir le mandatement des participations au SIVU/RPI ; ainsi que des indemnités et salaire pour la fin d'année 2023, il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédits, sur les comptes 65548 & 6413, financée par l'excédent de fonctionnement disponible au budget principal 2023.

Budget général :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6413 Personnel non titulaire		700.00€		
<b>Total D 012 Charges de personnel</b>		<b>700.00€</b>		
D 65548 Autres contributions		4 130.00€		
<b>Total D 65 Autres charges gestion courante</b>		<b>4 130.00€</b>		
<b>Total Général</b>		<b>4 830.00€</b>		<b>0.00€</b>

Afin de prévoir le mandatement des factures d'électricité essentiellement dû à l'augmentation du coût ; de l'achat d'eau au SIEPA, et des interventions imprévues sur le réseau d'eau, il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédits sur les comptes 6061 ; 61523 & 658, financée par l'excédent de fonctionnement disponible au budget principal 2023.

Budget eau :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6061 Fourniture		400.00€		
D 61523 Réseaux		800.00€		
<b>Total D 011 Charges à caractère général</b>		<b>1 200.00€</b>		
D 658 Charges divers de gestion courante		1 100.00€		
<b>Total D 65 autres charges gestion courante</b>		<b>1 100.00€</b>		
<b>Total Général</b>		<b>2 300.00€</b>		<b>0.00€</b>

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité des présents :

- **Émet** un avis favorable à l'ouverture de crédits sur les comptes 65548 & 6413 ; financée par l'excédent de fonctionnement du budget principal 2023 ;
- **Émet** un avis favorable à l'ouverture de crédits sur les comptes 6061 ; 61523 & 658 du budget eau ; financée par l'excédent de fonctionnement du budget principal 2023 ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité des présents :

**Adoptée avec 7 voix pour ; 0 voix contre & 0 voix abstention**

## **Délibération 2023-31 : Cartes avantages jeunes**

M. le Maire expose,

La carte « Avantages Jeunes » propose plus de 3000 réductions et gratuités dans les activités de loisirs, sports, culture mais également dans les commerces de Franche-Comté. Le CRIJ Franche-Comté propose un partenariat avec notre collectivité afin de faire profiter aux jeunes de notre Commune de moins de 30 ans d'un tarif réduit.

Il est proposé que la Commune participe à hauteur de 5€, sur le coût de la carte. Il reste donc 4€ à charge du bénéficiaire.

Les bénéficiaires devront faire leur demande en Mairie et fournir les documents demandés pour le dossier.

Cette décision sera reconductible tous les ans sauf avis contraire de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité des présents :

- **Émet** un avis favorable pour la vente de cartes avantages jeunes aux administrés de moins de 30 ans pour la somme de 4€ la carte ;
- **Dit** que la personne désirant la carte « avantages jeunes » doit au préalable s'inscrire et rendre un dossier complet ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Adoptée avec 7 voix pour ; 0 voix contre & 0 voix abstention**

## **Délibération 2023-32 : Aménagement forestier**

M. CHILLARON -PEREZ Manuel expose,

Afin d'exploiter la parcelle 21, notamment en vue des affouages 2024, il conviendrait de réaliser une piste de 245m.

Nous avons consulté l'entreprise TATP de Fertans qui nous propose de réaliser un décapage, mise en forme de blocage 0/300 sur 0.50 puis broyage sur la partie supérieure avec compactage de l'ensemble. Le devis s'établit à 3 122.55€ HT soit 3 747.06€ TTC.

M. le Maire précise que le montant des travaux sera couvert par le compte 2117, du budget général (investissement).

Le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité des présents :

- **Valide** le devis de TATP pour un montant de 3 747.06€ TTC ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

**Adoptée avec 7 voix pour ; 0 voix contre & 0 voix abstention**

## **Proposition aménagement cimetièrè :**

M. le Maire expose,

Après un recensement des places disponibles dans notre cimetièrè communal, suite à des demandes d'achat de concession par des habitants du village, il reste un caveau 4 places et une urne de 4 places, au colombarium de disponible.

Il conviendrait alors d'étudier un aménagement de notre nécropole.

Il faudrait donc, dans un premier temps, recenser les concessions qui semblent « abandonnées » et les emplacements disponibles.

Une fois ce travail réalisé, nous aurons une vue d'ensemble qui nous permettra de faire un aménagement, soit par de la création de nouveaux emplacements, soit par la réorganisation des emplacements vacants existants.

Il faudrait également que l'on crée un registre numérique et une cartographie mise à jour des emplacements sur un fichier informatique.

## **Départ locataire F3 rue des vignes :**

M. le Maire expose,

M. DORNIER Matthieu, locataire du logement communal situé au 4 rue des vignes, nous a adressé le 31 octobre, sa lettre de préavis.

M. DORNIER locataire depuis le 29/10/2021 souhaite quitter le logement à compter du 31/01/2024.

La demande répond au terme du contrat et notamment au délai de préavis de 3 mois.

M. NICOLET Jérémy propose de publier une annonce.

## **DIVERS :**

---

### **Projet aménagement village :**

Une rencontre est prévue jeudi 23 novembre avec PG CONSEILS EN BTP pour le projet de sécurisation de la rue principale du village.

### **Travaux Église :**

Nous avons reçu la notification de subvention du Département pour un montant de 17 966.00€, et un courrier de la Région nous informant examiner notre dossier pour le soutien financier sollicité.

Suite à l'intervention du technicien de la société PRÊTRE, pour l'entretien annuel de l'horloge et des cloches électrifiées, ce dernier a remarqué que le battant de la grosse cloche usait anormalement cette dernière au risque de l'endommager. Le remplacement du battant est donc préconisé.

### **Association prévention routière :**

L'association sollicite la Commune pour une aide financière afin de mener à bien ces actions de plaidoyer auprès de l'ensemble de la population. Nous ne donnerons pas suite.

#### Illuminations du village :

Rendez-vous **samedi 09 à 9H15 sur la place du village** pour la pose des décorations de Noël.

#### Secrétaire de Mairie :

Maryline JAUD, notre secrétaire de Mairie, partage son temps de travail entre 3 collectivités et le secrétariat mutualisé d'Amancey. Son contrat arrive à terme le 31/12/2023. Sa mission étant terminée, son contrat ne sera pas renouvelé malgré son excellent travail au sein de notre collectivité.

M. le maire a sollicité le secrétariat mutualisé pour que Mme JAUD puisse faire quelques missions ponctuelles sur notre Commune.

#### CCLL :

Lors du Conseil Communautaire du 13 novembre dernier, les élus ont choisi d'implanter un nouveau gymnase inter-communal sur la Commune de TARCENAY-FOUCHE-RANS.

#### SIVU/RPI : (Restitution par Mmes GUINCHARD Aurélie & GARNIER-LIBOZ Agnès)

Les appels de fonds supplémentaires, aux Communes membres pour l'école public d'Amancey ne devraient plus avoir lieu l'an prochain. La régularisation arrive à son terme.

Étude pour renouveler une partie des appareils informatiques mise à disposition des professeurs et des élèves.

#### SIEPA : (restitution par M. NICOLET Jérémy)

Étude d'un nouveau point de pompage afin de renforcer l'autonomie en eau. (63 727€ de coût pour forage et étude subventionnable à 80%).

Début de réalisation de Schéma directeur (Indispensable pour les demandes subventions et la prise de compétence).

#### Rallye Neige & glace :

L'épreuve sportive automobile du Rallye Neige & glace sollicite la Commune pour un départ dans le village le mardi 20 février 2024.

#### Panneaux indication :

Suite au souhait du conseil municipal de mettre en place des panneaux d'indication directionnelle des services présents sur la Commune, et afin d'accueillir au mieux nos visiteurs, M. NICOLET Jérémy a contacté des entreprises qui nous proposent différents modèles, matières, tarifs, ... Nous ferons une demande de devis personnalisé.

#### Collecte déchets :

La révision des prix annuels, va conduire à une augmentation du coût de la collecte. Cette hausse sera compensée par les recettes et n'entraînera pas d'augmentation des tarifs pour nos ménages en 2024.

La collecte des bacs gris des ordures ménagères, se fera une semaine sur deux afin de répondre aux attentes des citoyens et de limiter l'emprunte carbone. Le changement de jour de collecte sera notifié sur le calendrier que nous recevrons prochainement.

## FACTURES :

---

- THIEULIN : Changement de la carte UV et balastre pour un montant de 1 163.33€ TTC ;
- MAXI : Facture essence débroussailleuse : 41.08€ ;
- WELDOM : joint pour logement F3 rue du chalet : 20.49€ HT soit 24.60€ TTC
- CAISSE D'EPARGNE : échéance du prêt assainissement pour un montant de 1 782.54€
- DEPARTEMENT : Versement du Fond Départemental Péréquation Taxes Professionnelles pour un montant de 3 960.22€
- ONF : Vente des surbilles de foyard à LA BUCHE pour un montant de 4 019.36€ HT soit 4 943.58€ TTC.
- ACCA : Le titre pour la location de la chasse 2023 a été émis pour un montant de 309.94€.
- PRETRE : Entretien annuel de l'horloge et mécanismes campanaires de l'église pour un montant de 277.77€ HT soit 273.32€ TTC.
- SIEPA : Solde de la participation communale 2023 pour un montant de 3 125.00€.
- DGFIP : Dotation reçu au titre des fonds de péréquation pour un montant de 1 780.00€.

---

*Le Prochain conseil municipal aura lieu le mardi 19 décembre 2023.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

*Le Maire*



*Le secrétaire*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by some less legible characters.